

# INFORMATIONS SUR LA RENTRÉE

## SESSION D'AUTOMNE 2018 / MONT-LAURIER

**DÉBUT DE LA SESSION D'AUTOMNE 2018 : LUNDI 20 AOÛT 2018**

### À TOUS LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

#### RÉCUPÉRATION DES HORAIRES

Afin de confirmer votre place dans votre programme à la session d'automne 2018, vous devez **OBLIGATOIREMENT** récupérer votre horaire par Internet (même pour les élèves qui seront en stage à l'automne 2018) **du 14 au 16 août 2018** à l'adresse suivante : [www.cstj.qc.ca](http://www.cstj.qc.ca) / Sélectionner le bouton MON PORTAIL OMNIVOX / Identifiez-vous au portail Omnivox (no matricule de 7 chiffres) et votre mot de passe / Sélectionner Mes services Omnivox / Horaire en ligne.

Pour les étudiants qui n'ont pas accès à Internet, des ordinateurs sont mis à votre disposition au local **D-206** les 14, 15 et 16 août de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Si vous n'avez pas récupéré votre horaire dans Omnivox au plus tard le **16 août 2018, VOTRE HORAIRE SERA RETIRÉ\***.

Si toutefois, vous n'avez pas pu récupérer votre horaire pour des raisons exceptionnelles, vous devrez vous présenter le 17 août au local A-109. Veuillez cependant noter que nous ne pouvons garantir votre réinscription et que votre demande sera traitée selon les places disponibles. Des frais de 40 \$ seront appliqués.

**\* Pour recevoir un remboursement partiel, vous devez compléter le formulaire prévu à cet effet au local A-109 au plus tard le vendredi 17 août 2018, avant 16 h.**

#### HORAIRES RETENUS

Certains d'entre vous ont leur horaire retenu pour des raisons qui sont énumérées lorsque vous tentez l'opération de récupération de l'horaire sur Omnivox.

Vous devrez alors vous présenter **en personne** le :

- **mardi 14 août de 8 h 30 à 12 h ou de 13 h à 16 h**
- **mercredi 15 août de 8 h 30 à 12 h ou de 13 h à 16 h**
- **jeudi 16 août de 14 h 30 à 16 h**

#### MODIFICATION D'HORAIRE

Les élèves qui désirent effectuer un réaménagement d'horaire (déplacer des cours) doivent utiliser le module « Modification d'horaire » accessible via le portail Omnivox / Mes services Omnivox / Modification d'horaire.

Veillez consulter les messages sur Omnivox pour connaître la période d'ouverture du module.

**Des frais de 25 \$ sont exigés pour une modification d'horaire confirmée.**

Ces frais sont payables lors de la modification d'horaire (par carte de crédit seulement VISA OU MASTERCARD) ou sont payables au Centre collégial de Mont-Laurier (à l'Accueil), au plus tard le **Jeudi 23 août 2018.**

**Aucun réaménagement de l'horaire ne sera fait par l'API.**

#### VÉRIFICATION ET CORRECTION DE VOTRE HORAIRE

Vous avez la responsabilité de vous assurer que tous les cours choisis lors de la période de choix de cours apparaissent à votre horaire. Si les cours à l'horaire ne correspondent pas, vous devez rencontrer votre aide pédagogique individuel (API) **le 14 ou le 15 août de 8 h 30 à 12 h ou de 13 h à 16 h** au local A-111.

Des cours échoués peuvent aussi avoir des implications sur votre cheminement ; il serait bien de rencontrer votre API à ce sujet. **Aucun réaménagement d'horaire (déplacement de cours) ne sera fait par l'API pendant cette période**

#### COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE COMPORTANT DES FRAIS

Les factures pour les cours comportant des frais seront générées le 20 août 2018. Ces frais seront payables au plus tard le 30 août 2018. Votre facture sera disponible sur le portail Omnivox / Mes services Omnivox / Centre de paiement.

#### CHANGEMENT DE PROGRAMME D'ÉTUDES

Les élèves qui désirent changer de programmes d'études (selon les places disponibles) devront se présenter au local A-111 le **mardi 7 août à 13 h.**

## VÉRIFICATION DES CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au Centre collégial de Mont-Laurier, tous les élèves doivent préalablement satisfaire aux conditions d'admission et d'exclusion du Collège. La vérification de ces conditions peut s'effectuer sur une période dépassant la date de début de la session. Le Collège se réserve le droit d'annuler en tout temps, toute admission et/ou inscription d'élèves nouveaux ou anciens qui ne satisfont pas aux conditions d'admission et ce dernier ne peut être tenu responsable des inconvénients qu'une telle décision pourrait causer aux élèves concernés.

## ANNULATION DE VOTRE SESSION ET REMBOURSEMENT PARTIEL DES FRAIS

Si vous désirez annuler votre inscription pour la session d'automne 2018, vous devez vous rendre au local A-109 ou téléphoner au 819 623-1525 poste 5214. Pour recevoir un remboursement partiel des frais, la demande de remboursement devra être reçue au bureau du registraire (local A-109) **au plus tard le vendredi 17 août, avant 16 h.**

## COMMUNICATIONS / INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA RENTRÉE D'AUTOMNE 2018

Veuillez consulter le site internet du collège au [www.ccml.cstj.qc.ca/A2018](http://www.ccml.cstj.qc.ca/A2018) pour connaître les informations importantes sur la rentrée (le **calendrier scolaire Automne 2018**, l'**agenda**, le **casier**, le **stationnement**, les **activités d'accueil**, etc.)

De plus, des documents sur ces opérations sont disponibles sur Omnivox dans mes Services Omnivox / Documents et messages vous étant destinés.

## FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Chaque session, après la date limite d'annulation de cours (19 septembre pour la session d'automne 2018), l'élève doit confirmer sa présence pour chacun de ses cours par le biais du portail Omnivox. **Il est important de noter que le fait de ne pas confirmer la présence à un cours ne constitue pas une annulation officielle** et le total des notes accumulées apparaîtra au bulletin, avec la mention d'échec. De plus, la confirmation à « non » d'un ou plusieurs cours peut modifier le statut de temps complet à temps partiel et peut occasionner des frais de scolarité supplémentaires.

## INVITATION AUX NOUVEAUX ÉLÈVES

**Activité d'accueil le jeudi 16 août à 13 h** Consulter la lettre d'invitation sur Omnivox.

## AGENDA / CASIER / STATIONNEMENT

Vous pouvez obtenir un agenda en vous présentant à l'accueil, local A-103. Pour obtenir un casier, consultez les directives sur Omnivox. Il est possible de se procurer une vignette de stationnement annuelle, sessionnelle ou quotidienne à l'accueil. La vignette est payable en argent comptant ou par Interact.

## COMPTE COURRIEL

Prenez note qu'un compte de courriel vous est automatiquement attribué sous la forme [9999999@cstj.qc.ca](mailto:9999999@cstj.qc.ca), où 9999999 correspond à votre numéro d'admission (matricule). Tout au long de la session, les Services du Cheminement scolaire et de l'Organisation scolaire vous communiqueront via **Omnivox** (Courriel, MIO, Documents et messages vous étant destinés) des informations sur les opérations importantes (date limite d'annulation de cours, fréquentation scolaire, dates pour les choix de cours de l'hiver 2019, etc.)

Toutes les informations sur la rentrée scolaire sont disponibles sur votre portail Omnivox. Si après avoir consulté ces informations, vous avez encore des questions sur la rentrée scolaire, vous pouvez nous joindre au 819 623-1525 poste 5214 ou par courriel [hperreau@cstj.qc.ca](mailto:hperreau@cstj.qc.ca).

Si par ailleurs, vous n'êtes pas en mesure d'accéder au portail Omnivox, vous pouvez vous présenter au local A-109 ou téléphoner au 819 623-1525 poste 5214.



Danielle Tremblay  
Registraire  
Coordonnatrice à l'organisation scolaire